



Résiliation d'un contrat de formation (moins de 3mois)

Par **Sarah24650**, le **08/08/2013** à **17:39**

Bonjour à tous .

Je me suis inscrite a une Formation de gardien de police municipale le 08/08/2013 . Et a ce jour je voudrais arrêter cette formation cause de manque de temps , difficultés a apprendre , manque d'argent pour payer chaque mois .

Je l'ai est appeler pour résilier il m'ont dit d'envoyer une lettre recommandé . Et je dois payer 30% de la somme total c'est a dire 450€ après avoir réilier .

Le soucis c'est que je ne perçoit plus de chômage et je suis en recherche de travail , je suis également en intérim mais pas de travail pour le moment ..

Suis-je obliger de payer la somme des 30% ?

Y-a t-il une aide pour sa ?

Merci a ceux qui répondrons !